



Comment demander une pension alimentaire ?

Par **FloLox**, le **21/06/2010** à **17:22**

Bonjour,rrnrn Voici ma situation : fils unique, parents séparés, étudiant en études supérieures, vivant chez sa mère depuis plusieurs années. Je préviens de suite : je n'y connais strictement rien...rrnrn Je suis en difficulté financière mais j'ai cru comprendre que les parents avaient le devoir d'aider leurs enfants, seulement il n'y a jamais eu de discussion sur le versement d'une quelconque pension alimentaire, que ça soit lors de la séparation que plusieurs années plus tard. rnrn En fait, de même que l'enfant doit verser à ses parents s'ils sont en difficulté, ma mère me menace de me prendre chaque centime que j'ai dès lors que je trouve un travail, et j'ai un peu peur qu'elle puisse le faire... Et vu que j'aimerais emménager en résidence universitaire l'année prochaine. Je précise que celle-ci a un travail en hôpital, mais est en arrêt maladie depuis plus d'un an !rrnrn Je n'ai pas envie de passer pour un ingrat, mais je n'ai pas envie de me retrouver à la rue non plus, ou d'avoir à abandonner mes études à cause du comportement puéril de mes parents.rnrn En ce qui concerne mon père, il n'a jamais versé un centime, ni même eu l'impression qu'il devait le faire (ma mère étant Aide Médico-Psy, les fins de mois sont très difficiles).rrnrn Merci à vous, par avance, pour l'aide que vous m'apporterez. Si jamais je fabule, dites le moi, je n'y connais vraiment rien et ne me base que sur ce que j'ai pu entendre ici et là. D'ailleurs, devrais-je prendre rendez-vous avec un avocat ?

Par **kindermagi**, le **21/06/2010** à **19:12**

Bonsoir,rnJe vous rassure de suite, vous ne fabulez pas.rnVous faites référence à l'obligation alimentaire ascendant et descendant.rnVous devez leur demander une pension, si l'un et l'autre refuse, vous devez les assigner en justice du tribunal dont vous dépendez.rnComme

vous êtes étudiant et que vous n'avez pas d'emploi, vous avez le droit à l'aide juridictionnelle, il faut que vous vous rendiez au tribunal pour retirer un dossier.rnIl existe également dans chaque mairie des consultations gratuites d'avocat à des dates et heures précises, vous pouvez prendre rendez-vous, si vous souhaitez plus de détails.rnBonne soirée.

Par **FloLox**, le **21/06/2010 à 19:39**

Bonsoir,rnrnUn grand merci pour la rapidité et la précision de votre réponse ! Je me rend alors dès demain à la mairie de ma ville.rnrnBonne soirée à vous et encore merci.

Par **kindermagi**, le **21/06/2010 à 20:00**

Bonsoir,rnVous n'avez pas à me remercier, c'est normal.rnBon courage dans cette dure épreuve, mais nécessaire pour votre avenir professionnel.rnBonne soirée.